



Parti politique alimenté par un ou des micro-parti(s)

Par **Agonos**, le **06/01/2011** à **14:56**

Bonjour,
Je viens de lire un article de journal m'apprenant qu'une élue aurait pu payer une campagne grâce à d'énormes dons bien supérieurs au minimum autorisé en passant par ce qu'on appelle un micro-parti. Par exemple disons que je crée un parti "PNF" (Pour une Nouvelle France) et un micro-parti s'appelant "Soutenez-moi". Ais-je le droit d'user des dons supérieur à 7500 euros de "Soutenez-moi" pour alimenter une campagne de mon "PNF" ?
Bonne année à tous en passant

Par **mimi493**, le **06/01/2011** à **19:16**

C'est un détournement de la loi sur le financement des partis mis à jour par l'Affaire Bettencourt, tout le monde le sait, les micro-partis des hommes politiques ont été mis à jour, publiés, et oui, c'est légal

Par **Agonos**, le **06/01/2011** à **21:05**

Donc la loi limitant à 7500 euros n'est faite que pour des candidats n'ayant pas un agenda avec de riches amis dedans ? Légal mais immoral et injuste. C'est comme si on autorisait certaines personnes à jouer avec des dés pipés parce qu'on ne fait rien pour que cela deviennent illégal. En tout cas je trouve cela indigne d'une démocratie.

Par **mimi493**, le **09/01/2011** à **17:15**

Bienvenue dans le monde réel.rnrnVous pouvez aussi jouer avec les impôts : être redevable de l'ISF avec une vraie fortune en déclarant 3000 euros de revenus annuels (niches fiscales à gogo réduisant un revenu de plusieurs centaines de milliers d'euros en niche fiscale), être une grande multinationale avec des établissements en France sans payer le moindre impôt sur les sociétés (Total, Danone, Arcelor-Mittal), être parmi le 1er cercle des donateurs d'un certain parti politique et planquer des centaines de millions d'euros de la succession de votre père, que le fisc ait les preuves de ça et que rien ne se passe etc.

Par **Agonos**, le **12/01/2011** à **00:13**

Désolé je ne joue pas avec les impôts et surtout, mon poste ne dépend pas aussi de la confiance de la nation. Un élu doit être un exemple à suivre et détourner la loi à son avantage c'est comme détourner un avion, ça relève de la piraterie à mon sens. Si l'immoralité était condamnable par la loi, il nous faudrait construire une centaine de prison spécialement pour des cols blancs se servant d'un manteau d'honorabilité pour faire leurs coups en douce. Bienvenue dans le monde réel ? C'est pas le monde que je veux laisser aux futurs enfants de cette planète où on enseigne le requinisme comme une bonne valeur à suivre et où se moque de l'humanisme tant que celui-ci ne sert pas ses propres intérêts politiques. Bon si ça vous indigne pas, c'est que quelque part peut-être vous bénéficiez des avantages dans tel monde ?

Par **mimi493**, le **12/01/2011** à **00:34**

Je n'ai jamais dit que ça ne m'indignait pas, mais on a les hommes politiques qu'on mérite puisqu'ils sont élus par nous.rnPensez-y avant de mettre votre bulletin de vote dans l'urne, la prochaine fois.

Par **Agonos**, le **12/01/2011** à **13:16**

Et bien figurez-vous c'est ce que je fais depuis des années et ceux qui sont actuellement aux pouvoirs ne le sont pas grâce à moi, bien au contraire. Mais je ne jetterai pas la pierre à ceux qui se sont laissé abuser par une puissante machine médiatique capable de faire passer du blanc pour du noir et réciproquement. Ce qui est le plus malheureux c'est que quand les citoyens se rendent compte qu'ils ont été leurrés, ils ne puissent plus rien faire pour "destituer" l'arnaqueur à part aaattttteenndddrreee....longuement car le temps passe 10 fois moins vite dans ce cas là.